

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	14
- présents	11
- votants	12
- absents	3

Date de convocation :
2 février 2022

Date d'affichage :
2 février 2022

VOTE

- POUR	12
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

ID : 005-210501458-20220208-023_2022-DE

Berger
Levrault

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de ST JEAN ST NICOLAS

Séance du 08 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 08 février à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Le Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Caroline DANGEL – Déborah BELIN – Eloïse RIBAIL

Absent et représenté : Claude GUET (a donné procuration à Monique JANIK)

Absents : Isabelle DE COLOMBEL – Jérémy VINCENT

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°023/2022 : CONVENTION POUR L'ORGANISATION D'UN MARCHÉ DE PRODUCTEURS DE PAYS – HIVER 2022

Le Maire explique :

La Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes sollicite la commune pour l'organisation d'un marché des producteurs de pays à Pont du Fossé, pendant les vacances d'hiver, le mercredi 16 février 2022 de 9h30 à 12h30.

Il convient pour cela de conventionner avec la Chambre d'Agriculture.

Le Maire fait lecture de la convention.

Le Conseil Municipal délibère et décide de :

- **AUTORISER** le Maire à signer la convention de partenariat pour l'organisation d'un marché des producteurs de Pays, organisé le mercredi 16 février 2022 de 9h30 à 12h30, avec la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme
LE MAIRE,
Rodolphe PAPET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

17 FEV. 2022



**Convention pour l'organisation
des « Marchés des Producteurs de Pays »
Hiver 2022 à Saint-Jean-Saint-Nicolas**

Entre la Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes, représentée par son Président Eric LIONS,
et la commune de Saint-Jean-Saint-Nicolas, représentée par Monsieur le Maire Rodolphe PAPET,

Il a été convenu ce qui suit :

Objet :

Les « Marchés des Producteurs de Pays » seront organisés dans le respect de la charte nationale des marchés des producteurs de pays et du règlement intérieur départemental. Ils auront lieu :

Pendant les vacances d'hiver : le mercredi 16 février 2022, de 9h30 à 12h30.

La Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes s'engage à :

Avant le marché :

- Informer, inscrire et sélectionner des producteurs selon les critères énoncés par la charte nationale ;
- Mettre en place un plan du marché selon la configuration des lieux ;
- Concevoir et réaliser des supports de communication (affiches, flyers, panneaux aquilux) ;
- Participer à la diffusion des supports de communication du marché.

Le jour du marché :

- Placer ou faire placer les producteurs aux places qui leur seront attribuées ;
- Retirer les panneaux de communication réutilisables (aquilux) qui auront été installés pour signaler les accès.

La Mairie de Saint-Jean-Saint-Nicolas s'engage à : Accorder la gratuité aux exposants

Avant le marché :

- Prendre les arrêtés nécessaires pour la mise en place et le déroulement du marché ;
- Participer à la diffusion des supports de communication du marché.

Le jour du marché :

- Procéder au déneigement éventuel des accès ;
- Mettre à disposition des branchements électriques pour les exposants, et éventuellement des barrières Vauban (si nécessaire).

Fait à :

Monsieur le Maire de Saint-Jean-Saint-Nicolas
Rodolphe PAPET

Le Président de la Chambre d'agriculture
Eric LIONS

